

CHARTRE COLLECTIVE D'ENGAGEMENT EN FAVEUR DES GRANDS LACS

Conscient de l'importance des lacs alpins dans les politiques de développement local, et notamment de leur valeur écologique, de leur contribution au bien-être des habitants ou encore de leur participation à l'attractivité des territoires, nous nous engageons à mettre en oeuvre, dans la limite des compétences et des moyens de nos structures, différentes actions qui poursuivent les objectifs suivants :

- Maîtriser le niveau des pressions sur les milieux naturels lacustres et leurs littoraux à travers des modes de développement local économes en espace et en ressources.
- Privilégier une approche globale et intégrée en prenant notamment en compte les dimensions liées à la ressource en eau (approche bassin versant) et au changement climatique.
- Respecter les équilibres biologiques dans les réponses aux attentes en matière d'accueil des usages et des publics.
- Consolider les ressources financières affectées à la préservation et la gestion des espaces naturels et paysages lacustres.
- Renforcer l'action foncière autour des grands lacs pour assurer la préservation des paysages, milieux, espèces et continuités écologiques.
- Développer les échanges d'expériences entre les gestionnaires d'espaces naturels autour des lacs alpins, assurer leur mise en réseau.
- Susciter l'engagement des citoyens dans la préservation des milieux lacustres et de leurs littoraux : bénévolat, participation à la gouvernance, financement...

*Projet financé avec le concours de l'Union européenne et de l'Etat
L'Europe s'engage sur le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional*